



Comment prendre contact ?

Pour vous préinscrire en ligne,
rendez-vous sur notre site
www.celeste-saphir.fr

CRÈCHE FAMILIALE

05 59 59 72 72

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

J'habite **Bayonne**,
je contacte le **05 59 46 61 00**

J'habite **Hendaye**,
je contacte le **05 59 20 33 32**
(sauf le mercredi après-midi)

J'habite **Anglet**,
je contacte le **05 59 58 33 41**

J'habite **Biarritz**,
je contacte le **05 59 26 02 96**

J'habite **le secteur Errobi**,
je contacte le **05 40 39 71 70**

Le/la puériculteur-riche de votre secteur
d'habitation assurera le suivi de votre
dossier.

SAPHIR, c'est l'accueil individualisé chez
un·e assistant·e maternel·le combiné à des
expériences collectives vécues par les enfants
dans nos lieux d'accueil.



www.celeste-saphir.fr

CRÈCHE FAMILIALE



Un mode d'accueil complet
et original à mi-chemin
entre l'accueil individuel et
collectif



SAPHIR, c'est l'accueil individualisé chez
un·e assistant·e maternel·le combiné à des
expériences collectives vécues par les enfants
dans nos lieux d'accueil.





C'est quoi, la crèche familiale ?

SAPHIR, c'est l'accueil individualisé chez un-e assistant-e maternel-le combiné à des expériences collectives vécues par les enfants dans nos lieux d'accueil.

Une **équipe pluridisciplinaire** accompagne le développement de l'enfant :

- Le/la puériculteur-riche assure le suivi des enfants par des visites à domicile inopinées chez les assistant-es maternel-les.

L'assistant-e maternel-le réserve à l'enfant un accueil individualisé et donc adapté à son domicile.

L'équipe pédagogique organise des ateliers d'éveil et de socialisation au service d'accueil familial ou au domicile de l'assistant-e maternel-le.

Le/la pédiatre vacataire assure un soutien des équipes, en lien avec l'accueil des enfants.

Les assistant-es maternel-les bénéficient **d'un soutien permanent à la professionnalisation** par les membres de l'équipe SAPHIR (puériculteur-riche, pédiatre) et par le biais de formations régulières.

La crèche familiale SAPHIR bénéficie d'un agrément des services de la **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**.



Et c'est où ?

L'accueil de l'enfant se fait **au domicile** de l'assistant-e maternel-le qui peut recevoir **jusqu'à 4 enfants simultanément**.

À raison de **2 à 3 fois dans le mois**, l'enfant accompagné de son/sa assistant-e maternel-le participe à des ateliers collectifs, où il rencontre d'autres enfants.



Moi parent, ça m'apporte quoi ?

Moins de responsabilités dans l'organisation et des démarches plus simples !

- Il n'existe pas de rapport d'argent entre le(s) parent(s) et l'assistant-e maternel-le, directement salarié-e par SAPHIR.

De ce fait, la responsabilité d'employeur et les formalités administratives qui en découlent incombent à SAPHIR.

- L'équipe éducative accompagne parent(s), professionnel-les et enfant tout au long de l'accueil. Le suivi se construit autour d'échanges réguliers, de visites à domicile ou lors de temps collectifs. Des formations sont régulièrement proposées aux assistant-es maternel-les pour maintenir notre haute ambition pédagogique.

L'équipe éducative s'assure de la qualité d'accueil proposée à votre enfant.



Qui finance ?

Le coût horaire est calculé en fonction des revenus bruts de l'année N-2 selon une grille tarifaire, réalisée par **le conseil d'administration**.

Ce coût horaire comprend le salaire, les indemnités (*de repas, d'entretien, de congés payés, de fin de contrat*) de l'assistant-e maternel-le.



Le repas est fourni par l'assistant-e maternel-le tandis que les parents fournissent les couches.

Ce coût horaire comprend aussi le repas (*déjeuner et goûter*) de l'enfant.